

Programme concernant les tests de changement

Critères de financement pour les exercices 2021-22 et 2022-23

1. Introduction

Le ministère de la Santé a approuvé un financement pouvant aller jusqu'à 4,5 millions de dollars par an au cours des exercices 2021-22 et 2022-23 pour soutenir les équipes de Santé Ontario (ESO), les équipes en développement et d'autres organismes de soins de santé approuvés qui souhaitent concevoir et tester une innovation numérique susceptible d'améliorer l'accès des patients, leur expérience et les résultats des soins de santé. Ce financement est destiné à soutenir le redressement du système de santé en transformant la manière dont les soins sont dispensés et en renforçant la maturité numérique des ESO. Il s'adresse aux innovateurs dans le domaine des soins de santé au sein des ESO et des équipes en développement qui ont la capacité et la volonté de diriger un projet de transformation ayant un potentiel de déploiement et d'expansion.

Santé Ontario lance un appel de propositions pour des projets novateurs de deux ans, jusqu'au 31 mars 2023, qui s'alignent sur une ou plusieurs des priorités suivantes en matière de rétablissement du système de santé et des ESO :

Thème de l'innovation	Priorités de l'ESO
Santé de la population	<ul style="list-style-type: none">• Concevoir un programme proactif basé sur la stratification des risques pour une cohorte de population (p. ex., santé mentale et dépendances, maladies chroniques ou personnes âgées fragiles)• Concevoir des stratégies de mobilisation en amont, comme un programme de dépistage, de prévention et d'autogestion des maladies, pour une population cible
Soins de santé de nouvelle génération	<ul style="list-style-type: none">• Améliorer l'accès des patients au niveau de soins approprié• Améliorer la sécurité des patients et la qualité des soins• Transformer la coordination des soins, les transitions et le rétablissement à domicile
Santé numérique centrée sur la personne	<ul style="list-style-type: none">• Permettre l'autogestion par les patients• Améliorer les mesures de l'expérience et des résultats rapportés par les patients

Toutes les propositions doivent comporter des utilisations innovantes de la technologie, des données ou des processus cliniques qui seront testées et mesurées dans les 6 à 9 mois suivant le lancement du projet. Les propositions seront évaluées en fonction de leur degré d'alignement et de leur impact sur

les priorités de l'ESO, de leur caractère innovant, de leur coût, de leur potentiel d'extensibilité et du risque d'implantation.

Les organismes de soins de santé qui sont membres d'une ESO approuvée doivent soumettre une proposition coordonnée. Les équipes de développement peuvent également soumettre des propositions. Les organismes de soins de santé sont encouragés à collaborer sur une proposition soumise par plusieurs ESO ou sur une proposition à l'échelle régionale. Toutes les propositions doivent démontrer comment leur initiative s'aligne sur le modèle des ESO.

Santé Ontario encourage les propositions émanant d'organismes de soins de santé autochtones, notamment ceux qui desservent les Premières nations, les Inuits, les Métis et les Autochtones vivant en milieu urbain. Tous les autres fournisseurs et organismes de soins de santé qui ne font pas encore partie d'une ESO approuvée en raison de leur emplacement peuvent soumettre une proposition qui s'aligne sur les exigences du programme décrites ci-dessous.

Les proposants retenus recevront un financement unique et pourraient bénéficier d'un financement de fonctionnement continu au cours de l'exercice 2022-23 s'ils démontrent que l'implantation a été effectuée avant le 31 mars 2022. Tous les proposants doivent soumettre un plan d'implantation et une demande de financement sur deux ans, ainsi qu'un budget détaillé pour l'exercice 2021-22. Santé Ontario conclura une entente de paiement de transfert avec les proposants retenus. À compter de mars 2022, les ESO et les ESO en développement qui ont atteint leurs objectifs pour l'exercice 2021-22 devront soumettre à Santé Ontario un nouveau plan d'implantation et un budget pour l'exercice 2022-23 aux fins d'examen avant de conclure une entente de paiement de transfert pour l'exercice 2022-23. Les ESO ne seront pas tenues de rédiger une nouvelle proposition de projet pour recevoir un financement pour l'exercice 2022-23.

Les organismes fournisseurs de services de santé intéressés devraient d'abord discuter de cette possibilité avec leur responsable régional, Solutions numériques de Santé Ontario. Ce dernier est chargé de déterminer les initiatives qui répondent le mieux aux critères et s'alignent sur les priorités cliniques régionales. Après l'approbation au niveau régional, les propositions seront soumises par les responsables régionaux, Solutions numériques pour la santé. Les approbations de financement seront supervisées par le Secrétariat des soins numériques et virtuels de Santé Ontario.

2. Objectifs

Les objectifs de ce financement sont les suivants :

- Soutenir les projets dirigés par l'ESO qui s'alignent sur le rétablissement du système de santé et les priorités de développement de l'ESO.
- Créer des occasions pour les innovateurs du système de santé qui sont engagés dans un changement transformateur.
- Tester les innovations numériques qui ont le potentiel d'améliorer de manière significative l'accès des patients, leur expérience et les résultats de santé de la population.

-
- Mesurer et évaluer les innovations par rapport au quadruple objectif afin de déterminer le potentiel de déploiement et d'expansion.
 - Faciliter la collaboration et l'échange de connaissances entre les ESO et les régions.

3. Exigences pour le projet

Toutes les propositions **doivent** :

- Être dirigées par une ESO, une équipe en développement ou un organisme de soins de santé qui accepterait de signer une entente de financement avec Santé Ontario comprenant des objectifs de rendement et des exigences en matière de rapports. Consultez les directives relatives aux propositions de Santé Ontario ci-dessous;
- Démontrer l'alignement avec une ou plusieurs priorités du système de santé ou de l'ESO décrites dans la section 1 – Introduction;
- Proposer un programme ou un service nouveau ou amélioré qui implique une utilisation innovante de la technologie, des données ou de la réorganisation du processus clinique pour transformer la prestation des soins de santé;
- Fournir une théorie du changement qui décrit le problème que votre innovation proposée est censée résoudre (reportez-vous à la section 4 pour des exemples). Les proposants doivent inclure toute preuve primaire ou secondaire disponible soutenant la théorie du changement;
- Fournir une ou plusieurs mesures de performance quantifiables et les objectifs s'y rapportant (consultez la section 4 pour des exemples);
- Fournir un plan d'implantation proposé sur 18 mois, jusqu'au 31 mars 2023, avec des jalons clés pour chaque phase du projet. Consultez les directives d'implantation du projet ci-dessous;
- Fournir une proposition de budget pour les exercices 2021-22 et 2022-23;
- Donner une estimation du nombre de patients et de fournisseurs de soins qui peuvent être pris en charge;
- Accepter de participer à une évaluation;
- Avoir été examinées, soumises et approuvées par la région de Santé Ontario; et
- Reconnaître que le financement n'est disponible que pour les exercices 2021-22 et 2022-23.

Directives pour l'implantation du projet

Les proposants doivent présenter un plan d'implantation qui comprend, au minimum, des jalons et des objectifs réalisables d'ici le 31 mars 2022 (phase 1) et le 30 septembre 2022 (phase 2). Les phases et jalons recommandés du projet qui suivent visent à soutenir l'élaboration de la proposition, en tenant compte du fait qu'une méthodologie agile pourrait être intégrée à chacune des phases mentionnées ci-dessous. Santé Ontario travaillera avec les proposants retenus pour confirmer les éléments livrables de l'entente de paiement de transfert.

Phase 1 : Conception	Phase 2 : Test	Phase 3 : Expansion
<p><i>D’ici le 31 mars 2022, tous les projets devraient avoir :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Conçu et construit (ou acquis) un ou plusieurs prototypes fonctionnels; 2. Défini la population cible et le plan de mobilisation; 3. Soumis un plan d’implantation; et 4. Confirmé la mise en service. 	<p><i>D’ici le 30 septembre 2022, tous les projets devraient avoir :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Testé l’innovation avec au moins un (1) groupe échantillon; 2. Mesuré le(s) résultat(s) indiqué(s) dans la proposition; 3. Atteint les objectifs de performance; et 4. Déterminé toute modification nécessaire au plan d’implantation en fonction des résultats. 	<p><i>D’ici le 31 mars 2023, tous les projets devraient avoir :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuivi la mobilisation et les tests auprès d’un groupe de patients plus large; 2. Mesuré le(s) résultat(s) indiqué(s) dans la proposition; et 3. Atteint les objectifs de performance.

Directives pour les propositions émanant d’une ESO

Les organismes de soins de santé qui sont membres d’une ESO approuvée doivent soumettre une proposition d’ESO. Les membres d’une équipe en développement cherchant à devenir une ESO approuvée peuvent également soumettre une proposition d’ESO. Les propositions d’ESO doivent démontrer un ou plusieurs des critères suivants :

- La proposition a été élaborée par l’ESO conformément aux processus décrits dans son(ses) entente(s) décisionnelle(s) collaborative(s), et son signataire est l’ESO (p. ex., conseil de direction).
- La proposition s’aligne sur les priorités de l’ESO et les indicateurs de performance qui lui sont propres.
- Le programme proposé prévoit une collaboration active entre les membres de l’ESO.
- Les fonds seront versés et gérés par un détenteur de l’enveloppe budgétaire nommé par l’ESO au nom de tous les membres bénéficiaires de l’ESO.
- La proposition s’aligne sur les directives du ministère à l’intention des équipes en développement, si applicable (p. ex., s’associer à d’autres équipes).

Les organismes de soins de santé sont encouragés à collaborer sur une proposition soumise par plusieurs ESO ou sur une proposition à l’échelle régionale.

4. Critères supplémentaires

Toutes les propositions, une fois mises à l'échelle, doivent démontrer un fort potentiel d'avoir un impact sur une ou plusieurs des priorités provinciales suivantes. Santé Ontario encourage les propositions globales qui s'alignent sur plusieurs priorités.

Gestion de la santé de la population

Les ESO sont responsables de l'amélioration de la santé de la population qui leur est désignée. L'objectif des projets dans le domaine de la gestion de la santé de la population est de concevoir et de mettre en œuvre une approche innovante pour gérer une population ou un segment de population désignée par l'entremise d'un engagement proactif. La proposition doit démontrer et être conforme à la législation ontarienne sur la protection de la vie privée :

- Recueillir et/ou consolider les actifs de données stratégiques (en particulier les données sur la santé ou les données cliniques non traditionnelles telles que les données sociales ou comportementales) afin de mieux comprendre les caractéristiques de la population et les besoins de soins attendus.
- Explorer et appliquer une méthodologie de stratification basée sur le risque pour segmenter la population assignée ou une population prioritaire de l'ESO.
- Développer une solution pour soutenir l'identification, le profilage et la conception de services pour la population assignée ou ciblée (si applicable).
- Mettre au point des évaluations ou des enquêtes universelles dans divers environnements de soins pour le dépistage, la prévention et la promotion de la santé (si applicable).
- Élaborer un processus pour les plans de soins individuels, idéalement dirigés par un coordonnateur de soins ou comportant une responsabilité partagée en matière de soins, ou pour des services stratifiés en fonction des segments de population stratifiés et des risques.
- Exploiter les renseignements sur la santé de la population pour informer les interventions au niveau des quartiers en fonction des déterminants sociaux de la santé (si applicable).
- Mesurer et surveiller l'impact sur les indicateurs de santé de la population, par exemple les taux de dépistage, l'espérance de vie ou la prévalence des maladies.

Les ESO sont encouragées à examiner les ressources disponibles et les supports sur le terrain préparés par l'équipe [RISE \(Rapid Improvement Support and Exchange\)](#) (en anglais seulement) pour aider les ESO approuvées à redéfinir les soins pour leurs populations cibles en utilisant des approches de gestion de la santé de la population.

Les ESO peuvent utiliser la phase de conception de l'année 1 pour mener des initiatives de facilitation des données telles que leur Plan harmonisé de gestion de l'information (PHGI) pour soutenir les analyses de la santé de la population. Des activités semblables peuvent inclure l'acquisition de données stratégiques, l'intégration de données, des accords de partage de données ou des méthodologies de segmentation de la population.

Le ministère envisage également des outils politiques supplémentaires qui permettraient aux dépositaires de renseignements sur la santé au sein d'une ESO désignée de partager entre eux des renseignements personnels sur la santé à des fins de planification et d'analyse qui répondent aux objectifs des ESO. Les ESO intéressées qui sont prêtes à devenir des chefs de file du système pour atteindre les objectifs d'une meilleure intégration des soins seraient invitées, dans le cadre de ce projet, à collaborer avec le ministère et Santé Ontario afin d'élaborer ces outils stratégiques alors que nous nous efforçons de tirer parti des renseignements personnels sur la santé pour des utilisations secondaires telles que la santé de la population, dans l'attente de la réglementation et sous réserve du respect des exigences en matière de partage des renseignements.

Soins de santé de nouvelle génération

Les ESO sont responsables de la transformation de la façon dont les soins sont coordonnés et fournis à la population qui leur est assignée. Les objectifs des projets de soins de santé de nouvelle génération sont de démontrer comment les solutions numériques et les données peuvent être utilisées pour transformer les processus cliniques, la qualité des soins, la coordination des soins, les transitions et le rétablissement à domicile. La proposition doit démontrer comment leur innovation a pour but de :

- Mettre à profit les données ou la technologie pour améliorer la prise de décision clinique (diagnostic, évaluation ou traitement); ou pour offrir une option plus sûre ou plus efficace ou réduire les erreurs.
- Mesurer et surveiller les indicateurs d'amélioration de la qualité (AQ) tels que les résultats de santé, les temps d'attente, la précision, les coûts associés ou les consultations/nouvelles consultations évitables.

Voici quelques exemples de solutions de nouvelle génération qui peuvent être exploitées : l'intelligence artificielle, l'IdO (« l'Internet des objets »), l'apprentissage machine ou la reconnaissance d'images pour le dépistage et la détection; la réalité virtuelle ou les jeux vidéo pour le rétablissement ou la réhabilitation; ou la réalité augmentée pour soutenir les diagnostics et le suivi des patients.

Santé numérique centrée sur la personne

Les ESO sont chargées de mesurer et d'améliorer l'expérience des patients, notamment en leur permettant de gérer eux-mêmes la planification de leurs soins et leur santé globale. Les projets de santé numérique centrés sur la personne ont pour objectifs d'accroître l'autonomie des patients et de leur permettre de jouer un rôle plus actif dans leur santé. La proposition doit démontrer comment leur innovation a pour but de :

- Mettre à profit les appareils personnels ou les applications pour promouvoir des comportements sains ciblés, comme réduire la toxicomanie, encourager une alimentation saine ou atteindre des objectifs de forme physique et de bien-être; ou
- Tirer parti des appareils portables pour la collecte de données biométriques ou d'évaluations autodéclarées afin de permettre l'autosoin/la surveillance ou la gestion des symptômes, le tout soutenu par des informations appropriées.

-
- Mesurer et surveiller l'impact sur les résultats de santé, comme la qualité de vie ou les consultations évitables.

5. Technologie et données

- Les propositions peuvent comprendre des demandes de financement pour des coûts raisonnables de technologie numérique en matière de santé, y compris le développement, les tests, le matériel et/ou les logiciels, les licences de solutions, les coûts d'installation ou de configuration, ainsi que les coûts d'acquisition et d'intégration des données qui soutiendront et permettront directement l'innovation proposée en matière de soins de santé.
- Les solutions numériques utilisées pour soutenir les services en ligne (eReferral ou eConsult) ou la gestion des listes d'attente en chirurgie, ainsi que les innovations dans le domaine des sciences de la vie et les appareils médicaux non numériques, ne sont pas admissibles au financement.
- Les demandes de financement pour des solutions commerciales standard qui sont couramment utilisées en Ontario, par exemple un système vidéo de soins virtuels ou une messagerie sécurisée, doivent démontrer clairement comment la solution sera utilisée pour soutenir une innovation en santé ou pour les processus cliniques.

Processus d'approbation

Les régions Santé Ontario sont chargées de faciliter l'élaboration des propositions et de déterminer celles qui doivent être soumises pour approbation du financement. L'équipe de Santé Ontario chargée de la santé de la population et des systèmes de santé fondés sur la valeur peut également participer à l'élaboration de la proposition en tant qu'expert en la matière.

Les propositions qui sont approuvées par les responsables régionaux transitionnels de Santé Ontario seront soumises au Secrétariat des soins numériques et virtuels de Santé Ontario pour examen et approbation du financement. Le Secrétariat supervisera l'attribution des fonds aux propositions admissibles.